

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS98

présenté par
Mme Rist, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 2

À l'intitulé du chapitre II, supprimer les mots :

« , de pharmacien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie l'intitulé du chapitre II en cohérence avec les amendements de suppression des articles 2 *septies* et 2 *decies*.